



Consultation publique

Itinérance et cohabitation sociale à Montréal

Résolution: CE24 1094

À son assemblée du lundi 8 juillet 2024, le comité exécutif de la Ville de Montréal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation sur « Les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole »

OBJET DE LA CONSULTATION

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation publique sur l'itinérance et cohabitation sociale à Montréal et rend accessible la documentation pertinente.

La présente consultation porte plus précisément sur le mandat tel qu'établi par le comité exécutif soit : « Les conditions de succès afin d'assurer la cohabitation sociale et une intégration harmonieuse des ressources pour les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole ».

DÉROULEMENT

La démarche de consultation se déroulera en deux parties.

La première partie sera consacrée à une activité d'information pendant laquelle les projets de règlement seront présentés et où les citoyens et les groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens, entreprises et groupes, verbalement ou par écrit, en ligne ou en salle.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et les organismes intéressés à participer à une **séance d'information et de questions et réponses le 21 janvier 2025 à 19h**, qui se tiendra au Centre St-Pierre, au 1212,

rue Panet. À partir de la page de la consultation du site Web de l'OCPM, cette séance sera webdiffusée en direct et sera ensuite disponible pour le visionnement en différé.

Lors de cette séance, la Ville présentera sa vision sur le sujet. Durant la deuxième partie de la soirée, les gens seront invités à poser leurs questions, en salle ou par téléphone, aux représentants de la Ville qui seront présents dans la salle.

Du 16 décembre 2024 jusqu'au 28 février 2025, les citoyens et les groupes seront invités à déposer leur mémoire. Ils auront également l'opportunité de présenter leur opinion devant la commission, en salle ou en ligne. La date limite pour indiquer son intention de présenter une opinion devant la commission est le 13 février 2025.

Les séances d'audition des opinions se tiendront ensuite le 17, 18, 19 février 2025, au Centre St-Pierre (1212, rue Panet), le 25 février 2025, au Centre culturel Georges-Vanier (2450, Rue Workman) et le 26 février 2025, à la Casa d'Italia (505, rue Jean-Talon Est). Ces séances seront également webdiffusées en direct et seront ensuite disponibles pour le visionnement en différé sur notre site Internet.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance de la documentation pertinente sont invités à le faire sur rendez-vous aux bureaux de l'OCPM au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : ocpm.qc.ca/itinerance.

Renseignements

Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510
ocpm.qc.ca/itinerance

Fait à Montréal, le 12 décembre 2024